

Note de cadrage de la Haute Autorité de Santé sur les protocoles pour la rédaction des certificats dans le cadre des soins sans consentement

31/03/2015

Cette note de cadrage de la Haute Autorité de Santé présente son projet "*Protocoles pour la rédaction des certificats dans le cadre des soins sans consentement*", ayant pour objet de "*mettre à disposition des professionnels des protocoles concernant le contenu des certificats, voire des modèles de documents, qui tiennent compte du stade de la procédure, de leurs destinataires et de leurs finalités*". Elle reconnaît qu'il "*existe un nombre limité de publications sur le sujet*", mais rappelle que "*la Direction des affaires juridiques de l'AP-HP, quant à elle, propose sur son site Internet plusieurs modèles types de décisions et certificats médicaux, de manière à mettre en oeuvre la récente législation en matière de soins psychiatriques sans consentement, au-delà des situations d'admission*". La méthode de travail qui sera retenue par la HAS est celle de la "*Fiche-mémo*", étant "*une méthode de production de recommandations ou messages-clés dans un temps court et dans un format court, et s'inscrivant dans un objectif d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins*". Le calendrier prévisionnel mentionne une validation des documents par le Collège de la HAS au mois d'octobre 2015.